

Cahier des charges pour un appel à proposition de formation

**Dans le cadre de la lutte contre l' illettrisme dans les DOM
avec le concours financier du**



Développer et maîtriser des compétences clés et savoirs de base

Région : MARTINIQUE

Références : CDCM -2012-1

L'énergie de vos projets



① CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 L'OPCA FAFSEA

Le FAFSEA : Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles et activités annexes est un OPCA*/OPACIF** de référence (*Organisme paritaire collecteur agréé/ **Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation) en matière de formation professionnelle, notamment pour les entreprises agricoles et les secteurs connexes.

Le FAFSEA est géré paritairement par les partenaires sociaux.

Avec un budget annuel de plus de 200 millions d'euros et plus de 6 millions d'heures de formation financées, l'OPCA, dont l'agrément vient d'être renouvelé par l'Etat au 1er janvier 2012 dans le cadre de la réforme des OPCA, assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue.

Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses 190 000 entreprises adhérentes.

Plus d'information sur : www.fafsea.com

1.2 Contexte général de la demande

Origines de la demande

Une enquête IVQ (Information et Vie quotidienne) INSEE –ANLCI menée en 2004/2005 révèle que 34 000 Martiniquais de 16 à 65 ans sont confrontés à l'illettrisme soit 14 % de cette population.

Le FAFSEA a en 2010 signé un accord cadre national avec l'ANLCI dont le but est de faciliter la détection des personnes en situation d'illettrisme et de les accompagner par une formation adéquate. Le FAFSEA est également signataire de la Charte de partenariat et d'actions pour prévenir et lutter contre l'illettrisme en Guadeloupe.

Par ailleurs, le CIOM (Comité Interministériel de l'Outre-Mer) a pour objectif de faire diminuer en 10 ans de moitié l'écart entre la métropole et l'Outre-Mer.

De nouveaux financements viennent d'être attribués par le FPSP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) au FAFSEA dans le cadre d'un programme « DOM Illettrisme ». L'objectif est de former un minimum de 100 stagiaires en Martinique dès 2012.

Les actions mises en place devront être conventionnées en 2012 soit débuter à partir d'avril 2012 mais pourront se prolonger sur 2013, à condition que les règlements soient effectués avant la fin novembre 2013.

Contexte professionnel

La population salariée agricole, que ce soit dans les exploitations agricoles ou dans les associations d'insertion est particulièrement touchée par ce problème d'illettrisme, handicap majeur pour faire évoluer son parcours professionnel ou tout simplement s'insérer durablement en entreprise.

1.3 La demande de formation

La présente demande de formation repose sur des besoins de formation déjà identifiés par le FAFSEA notamment lors de plans de formation antérieurs mis en place ayant concerné plusieurs centaines de salariés (DEAN, TOMAS).

Les bilans ont démontré l'intérêt des participants pour l'apprentissage des savoirs de base dès lors que les méthodes pédagogiques et les rythmes leur sont adaptés.

Cette demande repose également sur la nécessité pour l'entreprise d'avoir des salariés aptes à suivre des formations exigées par l'évolution des emplois agricoles.

Développer l'autonomie des salariés se décline aussi bien sur le plan professionnel que personnel.

Pour les salariés des associations d'insertion, il s'agit de faciliter l'insertion durable dans le monde du travail avec un objectif de sécurisation des parcours professionnels.

Le présent cahier des charges concerne la formation qui contribue à favoriser la lutte contre l'illettrisme en Martinique nommée :

« Développer et maîtriser des compétences clés et savoirs de base »

Remarque préalable

La subvention attribuée par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (F.P.S.P.P) sera affectée pour cette action au plan de développement des actions inter/entreprises.

La mise en place des actions proposées devra donc répondre au Contrat de Collaboration des actions inter entreprises joint en annexe.

② PUBLIC CONCERNE ET DUREE DE FORMATION

La formation concerne le **public** de :

- Premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés
- Salariés identifiés par les entreprises adhérentes au FAFSEA
- Salariés en CUI (Contrat Unique d'Insertion) ou CAE DOM (Contrat d'Accès à l'Emploi) dans des associations d'insertion adhérentes au FAFSEA

La priorité sera donnée aux publics les plus fragiles :

- Jeunes de moins de 30 ans en situation précaire (au moins 30 % du public)
- Femmes en difficulté d'insertion
- Travailleurs handicapés

Ces publics auront pour caractéristiques communes après information d'être volontaires pour développer leur employabilité par une meilleure maîtrise des savoirs de base.

Les pré-requis des stagiaires seront vérifiés préalablement à la formation grâce à :

- Un entretien individuel
- Un positionnement individualisé visant à identifier les acquis en terme de niveau de maîtrise des 4 savoirs de base (oral, écrit, calcul, espace/temps) sur la base du référentiel ANLCI pour définir un objectif individuel (voir en annexe le dépliant entreprise « en bref » de l'ANLCI sur le RCCSP)
- Les capacités devant être maîtrisées en fin de parcours seront également précisées, l'objectif étant d'atteindre le pallier au-dessus duquel on considère que la personne est sortie de l'illettrisme (degré 2 du RCCSP)
- Ce positionnement sera effectué en utilisant des supports adaptés, des situations professionnelles ou des outils ayant un lien avec l'activité professionnelle des stagiaires.
- L'inscription du candidat sera validée après ces étapes

L'effectif des stagiaires pourra être compris entre 8 et 12 personnes par groupe

Le prestataire de formation **communiquera** sur l'action au travers de tous moyens qui lui sembleront adéquats (rencontre des responsables d'entreprises et de chargés d'insertion des associations d'insertion, mails,) du champ du FAFSEA. Il précisera dans la réponse à cet appel à proposition, son projet de communication pour toucher les entreprises et les salariés ciblés par cette action, en cohérence avec le contrat de collaboration du plan inter entreprises joint.

Et assurera le **recrutement** des stagiaires via :

- Pédagogiquement, une information collective ou individuelle, suivi d'un positionnement
- Les modalités administratives définies dans le contrat de collaboration.

③ OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES

Le prestataire de formation mettra en œuvre l'action de formation :

Développer et maîtriser des compétences clés et savoirs de base

Une attention particulière sera portée sur :

Les outils et méthodes pédagogiques adaptées au public, en lien avec des situations professionnelles

Les parcours et rythmes d'apprentissage individualisés

Les évaluations et documents de suivi d'apprentissage tout au long de la formation associé à un suivi individualisé

L'évaluation finale individuelle et formelle en fin de parcours

Pour les salariés d'entreprises d'insertion, adaptation et intégration de la formation dans un plan d'action plus global permettant de favoriser l'insertion, par pérennisation de l'emploi ou l'orientation vers une formation professionnalisante ou certifiante.

Les outils permettant un lien avec les entreprises dont sont issus les stagiaires.

La prise en compte dans l'organisation pédagogique des salariés étrangers

Les bilans intermédiaires avec le FAFSEA

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

Maîtriser les compétences clés leur permettant de sortir de l'illettrisme (degré 2 des 4 savoirs de base) pour accéder à une qualification professionnelle ayant pour finalité l'insertion ou/et le maintien dans l'emploi.

Les éléments de contenu élaborés de façon transversale, en tenant compte du référentiel des compétences clés en situations professionnelles de l'ANLCI qui suivent ne sont pas exhaustifs et demandent à être traduits dans des supports reliés à des situations professionnelles des stagiaires.

Savoirs généraux

- **Communication orale : degrés 1 et 2**

Se présenter

Faire un récit et reformuler des explications et consignes

Comprendre et exprimer des réponses

Prendre la parole

Argumenter

Utiliser des documents écrits

.....

- **Communication écrite : degrés 1 et 2**

Lecture et écriture

Identification des graphiques, de documents techniques, écriture en respect des normes de mots et phrases simples

.....

- **Calcul : degrés 1 et 2**

Les nombres entiers

Les quatre opérations et leur utilisation en situations de travail

Les unités de mesure : longueur, capacités, temps.....

Calcul des capacités (dosage de produits...), des quantités (fractions, pourcentages)

.....

- **Espace / temps : degré 1 et 2**

Géométrie, plan simple, croquis, plan de travail, itinéraire

.....

Savoirs appliqués

- **Numérique : degrés 1 et 2**

Utilisation de l'outil informatique

- **Technologique : degrés 1 et 2**

Utilisation d'un vocabulaire adapté aux situations de la vie professionnelle

- **Attitudes et comportements : degrés 1 et 2**

S'organiser dans la vie quotidienne et professionnelle

- **Gestes, postures, observation**

Maîtrise, acquisition et optimisation des automatismes gestuels

- **Réglementation (sécurité, qualité, hygiène)**

Respect des règlements et procédures. Description d'un dysfonctionnement

En tenant compte de la problématique d'environnement durable

- **Ouverture culturelle**

Acquisition de compétences sociales et civiques

Ces thèmes de formation seront développés dans vos réponses.

Ils peuvent être déclinés dans plusieurs fiches d'actions de formation pour être plus précis.

④ DEROULEMENT ET PERIODE DE REALISATION

A cocher et/ou à préciser par la Délégation Régionale du FAFSEA

Entrée/sortie permanente

Groupes à dates fixes

Lieux de formation souhaités : Basse-Pointe, Saint Pierre, Sainte Marie, François, Le Lamentin, Rivière-Pilote. Les lieux de formation pouvant être adaptés une fois les demandes confirmées.

Périodes de formation souhaitée : Toute l'année en tenant compte de la saisonnalité de certaines activités agricoles

Actions en continu

Actions en discontinu

(Possibilités de précisions complémentaires en annexe technique)

⑤ ACHAT DE FORMATION / CONDITIONS FINANCIERES

(Référence au Contrat de collaboration¹ Prestataire de formation / FAFSEA)

Ces actions seront gérées en Stages Interentreprises.

Dans un système Entrées/Sorties permanentes avec un financement en coût/heure/stagiaire

Durée maximale par stagiaire : 140 heures

Sélection des prestataires par décisions des partenaires sociaux de l' Organe Paritaire Régional Commun de Martinique.

¹ Le Contrat de collaboration entre le FAFSEA et un organisme de formation constitue de cahier des charges administratives et financières du présent appel à proposition de formation.

⑥ RELATIONS ENTRE LE PRESTATAIRE DE FORMATION ET LE FAFSEA

Le prestataire de formation qui répond à cet appel à proposition de formation s'engage, en cas d'agrément, à respecter les procédures de gestion du Plan interentreprises du FAFSEA.

Plus particulièrement, le prestataire s'engage à :

- Respecter le contrat de collaboration du FAFSEA
- Mettre en place l'action de formation pour les salariés ressortissants du FAFSEA
- Transmettre le programme détaillé de la formation aux employeurs et/ou salariés qui en font la demande
- Gérer les inscriptions des stagiaires, en effectuant les relances nécessaires pour atteindre l'objectif minimum de stagiaires défini
- Formuler une demande de conventionnement selon la procédure du FAFSEA ;
- Envoyer aux stagiaires et à la délégation régionale du FAFSEA les convocations et le programme détaillé (précisant les intervenants) au moins 15 jours avant l'ouverture du stage
- Informer les employeurs et les salarié(e)s des financements du F.P.S.P.P.
- Gérer les aspects logistiques de l'action
- Constituer et vérifier le dossier de règlement
- Accepter des contrôles inopinés pendant le déroulement de l'action de formation, à l'initiative des partenaires sociaux du FAFSEA, des contrôleurs mandatés par les cofinanceurs ou des collaborateurs du FAFSEA
- Accepter les modalités d'évaluation de la formation requises par le FAFSEA.
- En cas de non atteinte du niveau visé (degré 2), une attestation de ses acquis de fin de formation sera remise au stagiaire, ainsi qu'une recommandation de formation complémentaire utile pour sécuriser son parcours.

⑦ FORME ATTENDUE DE LA REPONSE PEDAGOGIQUE AU CAHIER DES CHARGES

Votre proposition détaillera plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus
- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action
- Le projet de formation proposé et ses modalités pédagogiques
- Les conditions d'organisation de la formation, y compris son accessibilité
- Le coût de l'action
- Les références du prestataire de formation, ses expériences en matière de construction de parcours individualisés, de positionnement, d'analyse d'échec ou de difficultés et de remobilisation des stagiaires
- Les éléments complémentaires que le prestataire juge utiles pour la compréhension de sa proposition de formation

Les réponses respecteront le cadre proposé en annexe.

📄 CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

Le dossier de réponse est à adresser en 1 exemplaire format papier et 1 exemplaire en format électronique à :

FAFSEA Délégation Régionale Martinique
Immeuble la Chapelle – Rue Case Nègre
Place d'Armes
97232 le lamentin
Adresse e-mail : martinique@fafsea.com
Contact proiet : Chantal GUYAU

Réponse attendue pour le 30/03/ 2012 au plus tard

Le FAFSEA se réserve le droit de refuser toute proposition arrivant hors délais.

La décision d'attribution du FAFSEA interviendra le 20 avril 2012